



N° 192

JUIN 2009

## LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

### CNDS

La campagne 2009 aura connu quelques incertitudes en raison du retard de la publication d'un décret d'application qui devait donner le jour à une commission territoriale. Cette dernière, à ce jour, n'a pas été constituée, ce qui n'a pas empêché les commissions départementales informelles de fonctionner comme les années précédentes. L'examen des dossiers a été fait par le personnel de la DDJS et les membres de la commission du CDOS, dirigée par notre vice-président délégué, Jean Claude RAOULX que nous remercions pour sa vigilance.

Plusieurs comités nous ont alertés sur la manière dont des dossiers auraient été instruits, entraînant de fortes diminutions. Nous avons demandé qu'ils soient à nouveau réexaminés dans la sérénité d'une manière paritaire afin de comprendre, si les diminutions constatées sont justifiées. Nous avons invité, du reste, tous les comités à nous faire part des anomalies qu'ils auraient pu constater, sachant bien entendu que nous devons juger en toute objectivité.

On espère donc que l'on pourra se féliciter d'une bonne collaboration entre fonctionnaires et bénévoles qui sera de nature à rassurer le mouvement sportif Val de Marnais, sur sa place dans le nouveau dispositif.

Il est certainement encore trop tôt pour dresser un bilan précis de cette campagne, qui tendait à favoriser les grosses structures au détriment des "petits clubs", ce qui n'a pas été, à première vue, toujours le cas.

Un fort accent a été mis sur la création d'emplois, à travers divers dispositifs, dans une période économique difficile pour les Français, à bien des égards. Nous pen-

sons qu'il existe une opportunité de renforcer les structures des clubs, afin de les aider à se professionnaliser pour développer leurs projets. Bien entendu, on doit s'interroger sur la manière de pérenniser un emploi avant de le créer, c'est d'abord une question d'éthique....

Le CDOS, pour sa part va renforcer son équipe, dès la rentrée, pour apporter une aide au développement du sport. Tout d'abord la mise en place d'un nouveau site internet interactif, va nous permettre d'apporter à tous les acteurs du sport Val de Marnais, une aide appréciable pour communiquer sur les activités sportives proposées à tous les publics dans notre département.

Nous sommes convaincus que de nombreuses actions en direction de publics défavorisés sont trop souvent limitées au périmètre géographique des clubs. Il est donc nécessaire de créer des synergies entre toutes les activités physiques et de confronter les expériences des uns et des autres.

Le CDOS a aussi l'ambition de trouver des entreprises-partenaires pour diverses actions, pouvant générer le développement de nouvelles pratiques. Le sport a plus que jamais toute sa place dans notre société, et nous continuerons donc à le promouvoir sous toutes ses formes.

Christian LOPES

### SCOOP94

Directeur de la publication  
Rédacteurs

Traitement et Documentation

Christian LOPES  
Jacques CÉLÈRIER, Romain LEGRAND, Christian PLAT, Yves LEVERGER,  
Alain CHALLANT, Christian GUYOT, Dominique VIERNE  
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED, Jean-Claude RAOULX

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

## LES POUVOIRS PRESIDENTIELS

Il ne s'agit pas de ceux du président de la république ou de tout autre, mais seulement de ceux d'un président ou présidente d'une association qui sont du reste plus des devoirs assortis aussi de droits. Ils sont du reste variables selon les statuts et aussi la personnalité des individus.

Dans les exemples ci-après, il n'est pas exclu que dans certaines décisions, il puisse en référer à son bureau et aussi à son comité directeur ou conseil d'administration, c'est alors un bon exercice de démocratie :

- il convoque et préside les organes de décisions de son association, assemblée générale, bureau et comité directeur ou conseil d'administration;
- à l'occasion de l'A.G., il lit son rapport moral annuel, à ne pas confondre avec le rapport d'activité qui est du ressort du Secrétaire Général;
- il assure la gestion et veille à la bonne exécution de toutes les décisions;
- il ordonnance les dépenses;
- il décide de l'embauche et des licenciements des salariés;
- il assure les relations publiques;
- il représente l'association dans les actes de la vie civile,
- il représente l'association en justice pour défendre les intérêts de l'association.

Il est toujours bon de rappeler que le président est le mandataire de l'association, pouvoir qui lui est conféré par l'Assemblée Générale. Cette instance peut du reste le lui retirer, en s'appuyant sur l'article 2004 du Code Civil (révocation).

La responsabilité personnelle du président peut-être engagée, s'il outrepassé ses mandats, agit en dehors de l'objet de l'association, ne respecte pas une loi ou un règlement. Elle pourra être alors : civile, financière et pénale.

En contrepartie des compétences ainsi acquises dans l'exercice de ses fonctions, il peut prétendre à l'obtention de diplômes dans le domaine de la gestion et de l'animation par le processus des VAE (validation des acquis de l'expérience), sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises.

Il ne faut surtout pas oublier que des assurances peuvent couvrir les risques du président et des autres dirigeants, tant au civil qu'au pénal.

## FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le rapport de la commission "Grands Stades Euro 2018", présidée par Philippe SEGUIN, il y a une mesure qui avait été préconisée, il en existe une qui est de nature à favoriser l'investissement privé; il s'agit du BEA (bail emphytéotique administratif). Celle-ci a déjà été mise en œuvre par l'article 21 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

Ce type de bail permet à une collectivité territoriale de louer à un tiers un bien immobilier, afin d'y construire une installation sportive. Ce contrat étant conclu pour une très longue durée, il confère au preneur un droit réel sur le bien analogue à celui d'un propriétaire. Il pourra dès lors, sous certaines conditions, le louer, le sous-louer et même l'hypothéquer.

Comme tout bail, à la fin du contrat, le bien immobilier reviendra au propriétaire, en l'occurrence la collectivité publique. Il n'est pas inutile de rappeler que les collectivités possèdent souvent des parcelles susceptibles de convenir à des installations sportives selon les règles de l'urbanisme.

Il reste donc à savoir si les investisseurs se contenteront de cette avancée, non négligeable, pour se lancer dans le financement de grands équipements sportifs que l'Etat ne souhaite pas, manifestement, prendre à son compte.

Le plan "Marshall" des équipements sportifs, proposé par l'ANDES dès septembre 2007 sera-t-il repris dans ce nouveau schéma ? (voir article sur ce sujet dans ce numéro)

## LA LIBERTE D'ASSOCIATION, UN PEU D'HISTOIRE

Ce droit imprescriptible a été acquis grâce à la pugnacité d'un ouvrier parisien, Henri-Louis TOLAIN qui fut un des membres fondateurs de l'A.I.T (Association Internationales des Travailleurs) qui prit naissance à Londres le 28 Septembre 1864. Il créa la branche parisienne en Juillet 1865 qui gagna le pays, particulièrement dans les régions industrialisées.

En Décembre 1867, il fut poursuivi devant les tribunaux car son association contrevenait au Code Pénal, l'article 291 prohibant toute association non autorisée de plus de 20 personnes, alors même que le second empire fermait les yeux sur d'autres, Yacht Club de France, Sporting Club, Jockey Club, Croix Rouge, SPA, Armée du Salut etc...

On peut penser qu'à l'époque une association ouvrière n'était pas la bienvenue et après bien des pérégrinations, elle fut dissoute.

Henri-Louis TOLAIN avait de la suite dans les idées, et des ambitions légitimes, et le 8 Février 1871, étant devenu député après la chute de l'Empire, il déposa une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 291 et 292 du Code Pénal qui portaient atteinte au droit d'association.

De longs débats parlementaires aboutirent aux grandes lois de liberté syndicales (1884), de la mutualité (1868) et enfin de l'association (1901).

C'est ainsi que le condamné de 1868 passa à la postérité en gagnant son combat au Parlement, la démocratie peut réserver des vertus et des rebondissements par la volonté des hommes.

## L'AVENIR DU SPORT

Le président du CROS POITOU-CHARENTES écrivait en 2005 un article qui nous semble plus que jamais d'actualité.

*« Il serait illusoire de penser que l'avenir du sport est déjà tout tracé et que tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes. Beaucoup d'incertitudes, beaucoup de difficultés nous guettent dans le contexte de dérégulation et de croissance qui s'amorce. (hormis la croissance pour l'instant)*

*Nos gouvernants, quel que soit leur niveau, national, régional, départemental, local, savent-ils clairement ce qu'ils veulent faire du sport ? Ont-ils conscience de la valeur des services, de la plus-value sociale et économique que pourrait apporter l'ensemble du mouvement sportif, si peu qu'on lui en donne les moyens modestes, mais suffisants de remplir sa mission d'utilité sociale ? Si c'était le cas, il y a longtemps que le budget de l'Etat consacré au sport aurait atteint le 1% qui aurait permis de résoudre l'équation. Mais pour cela, il aurait fallu une réelle volonté politique, comme cela a été le cas pour la culture.*

*Dans ce contexte, il faudra sans nul doute que le mouvement sportif plus que jamais soit uni, solidaire, fort, entreprenant, innovant pour convaincre nos décideurs que le sport n'est pas un passe-temps, n'est pas un gadget. Il n'est pas un fourre-tout où l'on confond sans discernement la pratique d'une activité physique, quels que soient ses mérites et la pratique d'activités sportives organisées au sein des clubs.*

*Seule la pratique d'activités dans un club mérite le nom de «sport». Ce devrait être une appellation contrôlée. La dimension « vie associative » portée par le club donne à l'activité physique une dimension supérieure pour en faire un levier, un outil exceptionnel d'éducation, d'insertion, de formation, de prévention dans de nombreux domaines.*

*C'est aussi un enjeu important pour la vie de nos territoires et peut-être même la survie des plus fragiles.*

*Ensemble, dirigeants sportifs, dirigeants politiques de gauche, de droite et d'ailleurs, montrons que nous voulons dans notre pays*

*donner au sport une dimension qu'il n'a nulle part ailleurs et lui permettre de relever les défis et les enjeux auxquels notre société contemporaine est confrontée.*

*Prouvons que le concept de développement durable n'est pas une utopie !!*

Nous pouvons souscrire très largement aux propos de René BONNET qui jouit d'une très grande expérience, c'est un dirigeant très avisé qui a le sens de l'intérêt général, ses diverses déclarations ont toujours retenu l'attention au plus haut niveau. Malheureusement force est de constater que ses idées n'ont pas été retenues mais elles demeurent plus que jamais d'actualité.

## 27ème UNIVERSITE SPORTIVE D'ETE

Elle se déroulera du 19 au 21 Juin à Toulouse sur le thème tout à fait d'actualité : "Culture de clubs et politiques sportives territoriales" des questions importantes seront donc à l'ordre du jour :

- service public du sport,
- défense de l'intérêt général,,
- accès à la culture sportive pour tous,
- soutien à la vie associative et au bénévolat,
- éducation par le sport, etc...

Un bulletin de pré-inscription est en ligne sur le web : <http://www.uncu.fr> - [gladysg@luc.asso.fr](mailto:gladysg@luc.asso.fr)

## PARIS SPORTIFS EN LIGNE

Auditionné devant le Sénat, Bernard LAPORTE a présenté les grandes lignes des conséquences du projet de loi sur l'ouverture à la concurrence des paris sportifs :

- se préserver de la corruption organisée par des mafias, achat d'arbitres ou de joueurs, matches truqués, phénomènes qui ont été observés en Europe;
- mise en place d'une autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) qui écarterait les paris des compétitions mineures au bénéfice de compétitions majeures, en accord avec les pouvoirs sportifs. Cette autorité permettant de préserver l'éthique sportive;
- les entreprises de paris qui exploiteront les résultats des compétitions devront permettre au sport français de bénéficier de retombées financières.

Sur ce dernier point un prélèvement de 1% est proposé qui devrait s'ajouter au prélèvement de 1,78% des autres paris existants qui constitue la principale ressource du CNDS. Ce nouveau produit devrait bénéficier à toutes les disciplines "et notamment aux moins riches d'entre elles, celles qui ne bénéficieront pas de paris et n'ont pas les moyens d'autofinancer leur développement".

Il s'agit d'un "pari sur l'avenir" où l'on retiendra qu'un milliard d'euros de paris dégagerait 10 millions d'euros pour le CNDS. Il reste à savoir si dans cette simple hypothèse, cette recette sera bien affectée au développement du sport au sein du mouvement sportif et pas à d'autres initiatives dont a trop souvent l'habitude....

## UN PRESIDENT DE RASSEMBLEMENT

Denis MASSEGLIA succède à 61 ans à Henri SERRANDOUR à la présidence du CNOSF. Son élection a surpris la presse qui avait fait de Guy DRUT son favori, celui-ci étant le plus médiatique des quatre candidats en présence.

La victoire de Denis MASSEGLIA acquise au deuxième tour ne souffre aucune contestation; ayant déjà recueilli 21 voix sur 45 au premier tour, contre 13 à Jean Luc ROUGE, 10 à Guy DRUT et 1 à Jean Louis BOUJON. C'est donc normalement qu'il s'est imposé au deuxième tour par 28 voix à 17, l'assemblée générale confirma largement le choix par 389 voix sur 508 exprimées.

Denis MASSEGLIA, homme du sérail, a su mener une véritable campagne et sur le papier (étant le seul à avoir présenté un vaste programme) et sur le terrain auprès des "petits sports", et vis-à-vis du mouvement sportif en général.

Le nouveau président entend donc agir rapidement et savoir imposer le CNOSF comme l'interlocuteur privilégié du monde sportif, des pratiquants, des collectivités et de l'Etat dans une gouvernance partagée, selon son programme.

Il a toujours été un fervent militant de l'associatif sportif, artisan principal du livret blanc relancé après l'échec de Paris 2012; il possède une bonne connaissance des dossiers et des enjeux. La composition de son bureau exécutif sera sans doute rapide pour relever les défis d'un sport en pleine mutation. On ne peut que lui souhaiter de savoir rassembler et réussir dans son entreprise qui sera particulièrement ardue.

## LE SPORT A-T-IL ATTEINT SES LIMITES (Performance, spectacle, business)

C'est sur ce thème que l'émission "Ce soir ou jamais" diffusée par FR3 le mercredi soir 27 mai s'est déroulée. Il avait pour base de discussion le livre REGARD SUR LE SPORT publié par l'INSEP auquel ont collaboré 7 personnes connues du monde sportif.

En matière de performances, il est dit que déjà 99% des limites humaines seraient atteintes et qu'il n'y aurait plus de records possibles à l'horizon 2050/2060...

Nous avons relevé quelques déclarations des invités(es) à propos du sport compétitif :

- il produit du rêve;
- c'est le reflet de la société qui apprend toujours quelque chose;
- le sport brasse beaucoup d'argent, par exemple la FIFA est plus puissante que l'ONU, elle dispose de plus de moyens financiers;
- les métaphores de combat sont souvent utilisées par les commentateurs;
- la technologie amène à une transgression des règles et en appelle à une relecture régulière;
- peut-on légaliser un dopage qui tue ? À l'inverse peut-on imaginer d'accepter un dopage qui ne tue pas ?
- si le sport a une valeur fondamentalement éducative, pourtant dans son spectacle il est souvent immoral...
- dans le sport spectacle, il existe une inégalité des contrôles selon les pays;
- il y a aussi une inégalité des pays face à beaucoup de sports, à l'exception peut-être de l'athlétisme et du foot en raison du manque des infrastructures nécessaires;
- si une hyper rationalisation rend les performances moins aléatoires, on constate que ce sont les mêmes nations qui brillent, cette situation peut-elle amener à une désaffection du public ??
- le sport est sans doute le dernier lieu où l'on peut retrouver de la ferveur populaire le seul lieu où l'on peut encore tout exprimer dans l'exaltation !!
- le programme politique sportif est très souvent absent des politiques publiques des Etats.

Il est dommage que les seules émissions sur le sport ne concernent toujours que les mêmes sujets, à quand une émission sur les sports et les pratiques éducatives ???

## SUPPRESSION DU CNAPS

Un décret du 27 Mars 2009 supprime cet organisme de concertation et de consultation associant les pouvoirs publics et le mouvement sportif. Toutes les commissions disparaissent à l'exception de celle d'examen des règles fédérales en matière d'équipement sportif.

Cette décision est un nouveau signe de la rupture qui s'opère entre l'Etat et le mouvement sportif en matière de concertation.

Le CNAPS institué dès sa version initiale par la loi du 16 Juillet 1984

ne fut jamais réuni jusqu'en 1999. Par contre la loi du 6 Juillet 2000 lui redonna une véritable existence en élargissant sa composition et ses compétences.

La suppression des commissions porte particulièrement sur :

- le comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives, pour assurer la promotion et évaluer les modalités de mise en œuvre,
- le comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, chargé de donner un avis sur les projets de loi de ces sports, ainsi que la gestion des espaces.

## FINANCEMENT

### Vers de nouvelles pratiques avec le privé.

D'une part, 86% des français souhaitent qu'entreprises et associations travaillent de concert pour résoudre les problèmes de société, d'autre part, les pouvoirs publics encouragent par des mesures fiscales alléchantes ce partenariat.

Les clubs sportifs, hormis quelques uns, ne sont pas nécessairement habitués à ce genre de démarche. Et les financeurs habituels (les collectivités locales) accepteront-ils cette cohabitation, ce ménage à trois ?

Si hier, il s'agissait d'actions bienfaitrices et relativement désintéressées pour aider une « connaissance », aujourd'hui et demain, plus encore, ce sera un partenariat (voire un contrat) qui s'inscrira dans la durée. En effet, quand une association trouvera un partenaire, elle tentera de l'associer durablement à son projet de développement. On ne renoncera pas pour autant à une aide ponctuelle sur un événement d'autant que c'est la plus belle opportunité pour convaincre, séduire et rassurer sur le sérieux des projets et sur les retours positifs. Il est bien évident que ce partenariat se construira progressivement si et, seulement si, un minimum de valeurs sont partagées. Car il n'est nullement question de sacrifier son éthique, de renoncer à ses valeurs, de perdre le contrôle de son propre développement.

Et quand on aura compris que la rencontre entre la gentille association et le merveilleux entrepreneur exige pour une relation durable un engagement réciproque et formalisé, on aura atteint la maturité indispensable à ce qu'on nomme, de nos jours, avec poésie une relation gagnant-gagnant (à croire que nos prédécesseurs n'étaient que des « roublards »).

Toutefois, et on en parle tous les jours : c'est la crise. Comment croire que toutes les disciplines pourront accéder à ces nouvelles pratiques alors que le sport professionnel et les grands événements ont déjà ponctionné l'essentiel !

## TOURNOI DES ECOLES

Dans le cadre des Jeux du Val de Marne, le club de rugby de Créteil/Choisy va recevoir 85 classes au Stade Jean Bouin à Choisy le Roi.

Ce sont près de 1900 enfants des classes de CM1, CM2 et CE2 qui vont pouvoir s'initier les 16, 18 et 19 Juin, c'est une des nombreuses initiatives sportives de la quinzaine des Jeux.

## COURSE AU SPONSORING

Le perchiste Romain MESNIL de l'ACP Joinville qui était sans parte-

naire depuis le début de la saison a pris les choses en main... Il n'a pas hésité à réaliser un clip vidéo, diffusé sur son site internet, où il court nu dans Paris avec sa perche, normal !!... Cette idée certes osée et encore, n'est pas passée inaperçue, puisque un million d'internautes se sont connectés.

Romain MESNIL a atteint son objectif puisqu'il a trouvé un partenaire qui pour la somme de 16.000 euros aura le privilège de voir son logo sur son maillot. On attend avec grand intérêt de voir si Romain MESNIL aura d'autres idées et s'il va faire des émules en la matière !!!

## LA PLACE DU BENEVOLAT DANS LE MONDE ASSOCIATIF DE NOS JOURS

Le CRIB a été invité à ce colloque organisé au Kremlin Bicêtre le 16 Mai à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative. A cette occasion, il a été distribué des guides du bénévolat édition 2009 et des plaquettes du CRIB.

Le débat a fait apparaître que si le bénévolat était incontournable pour le mieux vivre ensemble de notre société, les motivations de l'engagement étaient très diverses. Passion, militantisme, convivialité, générosité, idéalisme etc... compensent souvent ce que les pouvoirs publics ne peuvent faire au service de l'intérêt général. Le problème récurrent demeure la prise de responsabilités pour les postes de président, trésorier et secrétaire général.

## TOUS A VELO !

### A Sucy en Brie – Initiation au BMX ( Bicross)

**Dimanche 7 Juin 2009 de 10h à 18h**

**Piste de BMX Rue du Moulin Bateau**

Le club BMX SUCY 94 propose une initiation gratuite au BMX (Bicross) pour tous et toutes à partir de 6 ans, filles/garçons/parents. Les équipements sont mis gracieusement à disposition (vélos BMX, casques, gants)

Encadrement : animateurs diplômés

Tenue recommandée : Pantalon long et haut à manches longues

Contact : 06 87 45 51 53 – <http://.bmxsucy.com>

## RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU SPORT EN VAL DE MARNE

A l'initiative du Conseil Général et de son Conseiller Général délégué au sport, Daniel GUERIN, trois tables rondes se sont tenues :

- le 12 Mai à Alfortville "Le sport pour tous : objectif ou ambition ?"
- le 19 Mai à Fontenay sous Bois "L'Etat, les collectivités locales, quelle place, quel rôle ?"
- le 26 Mai à Saint Maur des Fossés "Les acteurs du sport en Val de Marne, comment mieux les aider"

La restitution des tables rondes aura lieu le samedi 20 Juin à 9h30 à l'Hôtel du Département à Créteil. Nous invitons les acteurs du mouvement sportif à venir nombreux, afin de connaître la politique sportive du Conseil Général qui sera mise en place en 2010.

## VISITE D'UNE DELEGATION CHINOISE

Le CDOS avait été sollicité par l'association Centre Europe Asie Développement pour recevoir une délégation des autorités sporti-



ves de la province du Zhejiang. La visite prévue initialement en 2008, a eu lieu le mardi 26 Mai 2009.

Jean Claude GIRARD Vice-président assisté de Maurice PELLEQUER se sont donc rendus à l'INSEP pour accueillir la délégation chinoise composée de 6 personnes. La visite a suscité un vif intérêt de nos amis chinois, très impressionnés par les installations et méthodes d'entraînement. Ils se sont ensuite rendus au CNOF pour une visite et une réception dans la convivialité.

## TIR A L'ARC

La 1ere Compagnie de Fontenay sous Bois organise le 13 et 14 Juin 2009 au CTSA de Chennevières, le « championnat départemental 2X50 » couplé avec un 2X70, tous deux qualificatifs pour les Championnats de France de Tir à l'arc.

Contact : 1er compagnie de Fontenay ? 01 48 76 59 82

## 90 ANS, UN BEL ANNIVERSAIRE

La VGA Saint Maur a su fêter comme il se doit ses 90 bougies, sous l'impulsion de son président Raymond BOISBLE et de toute son équipe. Forte de ses 7.500 adhérents, ses 500 bénévoles et de ses 28 sections, qui se sont toutes investies pour trois jours de fête en multipliant les spectacles sportifs en tous genres, à la grande joie des habitants de Saint Maur.

Créé le 1er Avril 1919, ce club répondait à une soif de vie et convivialité, après une terrible et longue guerre. D'une situation précaire, il a évolué au fil des ans vers une structuration qui lui a permis d'être un des plus grands clubs omnisports d'Ile de France et même de France dans certaines années.

La VGA a su allier la performance sportive et le sport pour tous. Si le club s'est recentré vers le "plus haut niveau dans l'amateurisme" face aux évolutions du sport vers le professionnalisme, il n'en demeure pas moins que depuis 20 ans, au moins un de ses athlètes a représenté la France à tous les Jeux Olympiques avec des fortunes diverses. La VGA n'en demeure pas moins un club qui peut s'enorgueillir de sportifs et sportives aux prestigieux palmarès.

La soirée du dimanche 10 Mai a réuni tous les artisans de cette formidable aventure humaine, de nombreuses personnalités étaient présentes pour l'occasion aux côtés du Maire et du conseil municipal.

## VERS DE NOUVELLES PRATIQUES AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le désengagement de l'Etat s'est déjà et largement manifesté avec « la décentralisation » comme le souligne Jacques Thouroude, le président de l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport). Alors que le financement et son cortège d'immanquables arbitrages pose de plus en plus de difficultés à tous (entreprises, collectivités locales et associations), il convient de poser les bonnes questions pour prendre les bonnes décisions. Et parmi ces questions : « Est-il possible de faire autant avec moins d'argent ? », « L'Etat peut-il encore accompagner certains projets notamment en matière d'équipement ? », etc... L'ANDES a alerté l'Etat sur le vieillissement des équipements et lui a suggéré d'inscrire certains points au plan de relance de l'économie française. L'intercommunalité, centre de mutualisation des moyens, logiquement sollicitée pour les investissements, se doit de répondre à cette demande et le sport peut ouvrir des marchés conséquents qui intéresseront tout autant Bercy que le Ministère des Sports.

Enfin, il ya la question qui conditionne tout : « En cette période de crise, le sport est-il une priorité pour la collectivité ? ». Facteur éducatif, vecteur de cohésion sociale, élément prépondérant pour la santé, phénomène de loisir, le sport, pratiqué par un grand nombre ne peut que rester une priorité pour un élu... qui souhaite renouveler son mandat.

## AIDES PUBLIQUES

Les aides publiques doivent respecter un certain nombre de formalités. :

principe d'égalité : une commune peut refuser des avantages à une association et les accorder à une autre, mais elle devra prouver que cette différence de traitement l'a été au regard de leurs différences de situations

- autonomie : les aides peuvent faire l'objet d'une convention, mais si les modalités sont exigées par la commune ou si l'association gère un service municipal il y a risque que cette relation soit considérée comme un marché public.

obligation d'information : toute commune de 3500 h. ou plus est tenue d'assortir son budget d'une annexe précisant la liste des concours attribués aux associations et celle des organisme pour lesquels elle a versé plus de 75000? ou représentant plus de 50% du compte de résultat de l'organisme.

contrôle : toute association ayant reçu une subvention est soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Il est possible de demander tous documents faisant connaître les résultats de l'association. Le refus de présenter ces comptes peut entraîner l'annulation du versement de la subvention, le non renouvellement de l'octroi l'année suivante ou le remboursement d'une partie des fonds reçus.

## ABUS DE POUVOIRS

Pour faire face à l'absentéisme des adhérents aux réunions statutaires, il est de règle de se faire représenter. Mal utilisée cette pratique peut être dangereuse pour la démocratie.

Donner pouvoir signifie que l'on donne aussi sa voix lors des votes soumis à l'assemblée.

Si le mandant donne des instructions au mandataire le mandat est « impératif », mais généralement les adhérents ne sont pas informés des points sur lesquels ils auront à se prononcer, ils s'en remettent donc à la personne à laquelle ils ont remis leur pouvoir.

La procuration est donnée pour un évènement précis (mentionné sur le document) et ne doit, à priori, être utilisée qu'une seule fois.

Le pouvoir reste très limité en fonction du nombre d'adhérents et ne doit pas être considéré comme un moyen de faire du chiffre, encore moins pour faire pression sur des décisions.

Laisser le pouvoir « en blanc », laissant les dirigeants choisir le mandataire, risque de favoriser des comportements peu démocratiques.

## NOUVELLES RECOMPENSES POUR LES BENEVOLES

Martin HIRSCH, pour répondre à un souhait du président de la République, a proposé que les bénévoles puissent accéder à des promotions dans les ordres nationaux : Légion d'honneur et ordre National du Mérite.

Une remise de trophées nationaux du bénévolat serait organisée chaque année, à l'occasion de la journée internationale des bénévoles.

les. Cette heureuse initiative devra faire l'objet d'une large communication nationale.

Nous espérons que dans cette reconnaissance du bénévolat associatif, le sport ne sera pas oublié, beaucoup de dirigeantes et dirigeants, souvent les plus modestes, méritent d'accéder à cet honneur, par rapport à certains qui sont couverts de lauriers. Nous pensons qu'il faudra bien réfléchir sur les mérites des personnes qui seront choisies en toute indépendance, nous l'espérons.

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En dehors du remboursement des frais engagés dans le cadre de l'action menée par l'association sur justificatifs, à l'euro près, il est possible de rémunérer les dirigeants et dirigeantes.

Une limite existe, elle est fixée au maximum aux trois quarts du SMIC, soit 990,79 par mois au 1er Juillet 2008. Dans cette limite, le caractère désintéressée de la gestion de l'association n'est pas remis en cause, cette disposition concerne les associations de moyenne taille et qui en ont les moyens...

Ce plafond doit être apprécié sur une période annuelle et par dirigeant et non par association; ce qui signifie, à priori, qu'un dirigeant peut donc être rémunéré pour chacune des associations dont il serait dirigeant!!! surprenant non ???

## NECROLOGIE

Nous venons d'apprendre le 20 Mai, le décès d'Albert GUYON, Vice-Président d'honneur du CROSIF, suite à une longue maladie qu'il affronta avec courage.

Il était une personne qui avait marqué le mouvement sportif francilien par ses nombreuses fonctions et son engagement au service du sport fédéré qu'il avait toujours défendu.

Nous nous associons au deuil de sa famille et de ses nombreux amis(es).

## HANDI VALIDE

Chantal ALLAIN, conseillère municipale à Joinville le Pont, déléguée aux sports et aux personnes handicapées, a des projets plein la tête ; pour ce faire, elle a besoin d'aides financières.

Il s'agit d'acheter des kimonos et du matériel adapté à la pratique. Dans un premier temps, elle ne dispose pour l'instant que d'un créneau horaire dans un dojo, le lundi de 17h à 18h.

Elle espère que son appel sera entendu et nous allons essayer de l'aider.

## HAND BALL

Nous venons d'apprendre que la sélection départementale des moins de 16 ans garçons a remporté le titre de champion de France, les 30 et 31 Mai à Orléans.

Elle s'est imposée en finale 17 à 15 contre une sélection des Bouches du Rhône, renouant ainsi avec la victoire manquée en 2006 en terminant 3e et 2e en 2007.

Le Hand ball est une des disciplines par équipe qui brille dans notre département et au niveau national.

Toutes nos félicitations.

## LE CDOS ETAIT PRESENT ...

**Le 15 Mai, au Conseil d'Administration de l'Entente Interdépartementale de gestion du Parc de détente et de loisirs du Tremblay à Champigny (G.CHARPENTIER, T.BILLARD)**

**Le 16 Mai, au 39ème Jeux Spéciaux du Val de Marne à Saint-Maur (J.CELERIER ; C.GUYOT, JP.HEURTEFEU, C.LOPES ; JC.GIRARD)**

**Le 16/17 Mai, à la Demi-finale Coupe de France de Twirling Bâton à Fontenay sous Bois(C.LOPES)**

**Le 19 Mai, réception en l'honneur de Grégory BAUGE, champion du monde 2009 de vitesse individuelle et par équipe, à l'Hôtel du Département à Créteil (JC.RAOU LX)**

**Le 28 Mai, à l'assemblée générale électorale de l'AFSVPP à Paris 13e (J.CELERIER)**

**Le 31 Mai, à la remise des récompenses du trophée Jean-Marc Saada à Champigny sur Marne (JC.GIRARD)(L.CASSES)**

## Rand'Oh ! 2009 Retour aux sources : La Marne, de sa confluence à sa source

Le week-end de l'Ascension, à l'initiative du Comité Départemental de Cyclotourisme et, en partenariat avec le Festival de l'Oh !, 140 Cyclotouristes ont rallié la confluence de la Marne à sa Source en restant au plus près du fleuve et en quatre jours.

Lien qui unit les territoires, cette randonnée suscite un engouement extraordinaire qui dépasse désormais les limites du Bassin. On vient de Gironde, des Deux-Sèvres, de la Sarthe, de la Nièvre, de l'Allier, etc... pour se retrouver et partager les efforts qui ne manquent pas pour se hisser sur les hauteurs du Plateau de Langres après 488 km d'un itinéraire jugé sublime par les participants et doté, cette année d'un soleil généreux et estival.

Financièrement et physiquement accessible à tous cette manifestation rassemble des femmes et des hommes d'univers très différents : un chef d'entreprise et un chercheur d'emploi, un avocat et des ouvriers, des retraités, des enseignants, des commerçants, des élus, etc... mais aussi, et parce que nous favorisons la pratique en famille, 20 couples. Beaucoup de femmes y trouvent naturellement leur place et nous confortent dans notre démarche qui regroupe des cyclos de 18 à 81 ans ! Et n'est-ce pas là le symbole d'un véritable succès populaire ?

Comme chaque année, la Rand'Oh ! s'associe au projet humanitaire du festival de l'Oh ! et il a déjà été collecté plus de 800 €. pour un collège du bassin du Niger qui va ainsi bénéficier d'une alimentation en eau et d'un service d'assainissement.

Le départ a été donné, à Alfortville, par Monsieur Daniel GUERIN en présence de nombreuses personnalités (dont le CDOS, la FFCT et la Ligue Ile de France de Cyclotourisme) mais aucune de la ville départ. La caravane a fait des étapes appréciées et réparatrices dans les villes de Château-Thierry, Saint-Dizier, Chaumont avant d'atteindre Langres où le Comité de Haute Marne et le Comité du Tourisme ont fait les choses en grand pour offrir une visite de la ville à chacun et une savoureuse démonstration de tir à l'arquebuse.

Enfin, il est à noter que le numéro 1 était, cette année, porté par Philippe LE BRIS, cyclotouriste émérite et Premier Maire Adjoint de la ville de Villejuif.